

Fiche de synthèse n° 21 : Abonnement électrique : option Base ou Heures pleines/Heures creuses ?

Fiche réalisée en juin 2022

Le sujet est apparu sur la liste de discussion RAPPEL en 2022.

Interrogations soulevées sur la liste de discussion RAPPEL

Questionnement : A partir de quel moment est-il opportun de choisir une option tarifaire heures pleines-heures creuses ?

> Préalables

Lorsqu'un contrat de fourniture d'électricité est souscrit par un client, celui-ci choisit une option tarifaire qui détermine le prix du kilowattheure (kWh) en fonction de la période de consommation. On rencontre généralement :

- L'option « Base », avec un prix du kWh identique à toute heure ;
- Et l'option « Heures pleines / Heures creuses » (HP/HC) avec certaines plages horaires moins coûteuses (heures creuses) et d'autres plus coûteuses (heures pleines).

Généralement, l'abonnement pour l'option Base est moins coûteux que pour l'option HP-HC et le prix du kWh suit cet ordre de grandeur : prix kWh heures creuse < prix kWh Base < prix kWh heures pleines.

Exemple (grille tarif bleu d'EDF au 1^{er} janvier 2022) :

Option Base (TTC)			Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
					Heures Pleines	Heures Creuses
3	8,62	17,40	6	12,03	18,41	14,70
6	11,34	17,40	9	15,30	18,41	14,70
9	14,16	17,40	12	18,48	18,41	14,70

Dès lors il est nécessaire de tenir compte du profil de consommation du logement afin de comparer la rentabilité de chaque option.

> Éléments de réponse

Le nombre et la variation des offres d'électricité sur le marché rendent difficile l'estimation d'un pourcentage précis de consommation d'heures creuses à partir duquel l'option HP/HC est plus intéressante. Mais de manière très générale, le seuil de 50%, voire 60%, de consommation en heures creuses semble être le minimum requis pour être rentable avec cette option.

> Observations et commentaires

- Pour les logements équipés « tout électrique » (chauffage et eau-chaude), il est à noter que le chauffage représente souvent une part très importante des consommations (environ 60%) et le principal facteur limitant l'intérêt du double tarif est la répartition des plages d'HC : bien souvent elles sont proposées sur un paquet de 8h entre 22h et 6h (cela peut démarrer plus tôt ou plus tard). Ce qui n'est pas optimal pour l'utilisation du chauffage électrique et rend par conséquent difficile l'atteinte des 50% de consommation en HC.
- Pour les autres situations, l'option HP-HC peut s'avérer intéressante uniquement si le cumul dispose d'un contacteur qui l'actionne pendant les heures creuses et si les autres usages sont adaptés aux horaires d'heures creuses (lave-linge, lave-vaisselle).
- Avec l'arrivée du Linky, certains fournisseurs proposent de nouvelles offres des plages d'HC en journée (entre 12h et 15h) voire un jour dans la semaine et le week-end, ce qui permet d'optimiser le fonctionnement des appareils et faciliter l'atteinte du seuil minimal de consommation d'heures creuses.
- Selon l'offre tarifaire des fournisseurs, la rentabilité de l'offre HP/HC peut parfois apparaître plus rapidement (à partir de 30 % d'heures creuses par exemple, selon la puissance de l'abonnement). D'où l'importance d'analyser chaque situation au cas par cas (voir les outils d'analyse présentés plus bas) et de suivre de près les évolutions tarifaires.
- Changer d'option tarifaire est gratuit si le particulier dispose d'un compteur communicant Linky. Dans le cas contraire, il nécessite le déplacement d'un technicien du gestionnaire de réseau Enedis, qui sera facturé (consulter le [catalogue de prestations](#), p.23). Par ailleurs, l'option tarifaire est choisie pour une durée d'un an et ne peut être modifiée qu'à l'issue de cette période afin d'éviter les effets d'aubaine par les utilisateurs (changement d'abonnement en fonction de la saison).

> Outils pour vérifier la pertinence de l'option HP/HC

Plusieurs outils existent permettant de comparer le montant de la facture d'électricité selon l'option Base ou HP/HC, et donc de vérifier (ou choisir) l'option tarifaire la plus adaptée à la consommation et situation du ménage.

- **Les outils produits par Batiment Climat Energie, la Cofor 83 et Gefosat**

Basés initialement sur les tarifs réglementés d'EDF, ces trois fichiers excel fonctionnent sur le même principe qui consiste à calculer automatiquement la facture d'électricité annuelle selon que le ménage ait souscrit une option Base ou une option HP-HC. D'une manière générale, l'utilisateur devra saisir les tarifs en cours (abonnement et kWh) pratiqués par le fournisseur, la consommation annuelle du ménage et la répartition en pourcentage des HP et des HC.

→ Lien vers les outils sur le site du RAPPEL : <https://www.precarite-energie.org/outil-quel-abonnement-edf-choisir/>

- **La calculette « option tarifaire » du Médiateur national de l'énergie**

Cette calculette permet également de comparer la facture en fonction de l'abonnement. Pour l'utiliser, il est nécessaire de connaître la consommation annuelle du ménage, ou d'en donner une estimation, ainsi que son code postal, sa puissance souscrite et son option tarifaire choisie. Si le ménage est actuellement en option Base, la calculette lui donnera le pourcentage à partir duquel il serait intéressant de basculer en HP/HC. Si le ménage est actuellement en option HP/HC (cela suppose de connaître les consommations annuelles pour chacune des options), la calculette lui indique si cela est intéressant et estime combien cela lui coûterait si il était en option Base. La calculette fonctionne aussi bien pour les offres autres que les tarifs réglementés d'EDF.

→ Lien vers la calculette : <https://calculettes.energie-info.fr/calculettes/meilleure-option-tarifaire>

Pour comparer les offres entre plusieurs fournisseurs, le Médiateur national de l'énergie propose également un [comparateur d'offres d'électricité et de gaz naturel](#).

> Pour aller plus loin

- Connaître les plages d'heures creuses de sa commune [sur le site d'Enedis](#).
- Fiche de synthèse n°18 du RAPPEL « [Décrypter une facture d'énergie](#) ».